



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC vous est par le présent donné, que lors de l'assemblée du conseil municipal prévue pour le mardi 12 août 2025 à 19 heures, dans la salle Desjardins du Centre au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le conseil municipal rendra une décision sur la demande de dérogation mineure #25-02.

La demande est présentée par Martha Polson et concerne la propriété située au 294, 1<sup>ère</sup> Avenue.

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont les suivants:

- Permettre la reconstruction de la galerie avant 9x9, aux mêmes dimensions, soit à une distance de 0.4 mètre de la ligne de lot avant, plutôt qu'à un minimum de 2.5 mètres tel que prescrit pour la zone RA-23 au Tableau 5 et à l'article 6.1.3 du Règlement de zonage #427.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal lors de la discussion de cette demande de dérogation mineure.

## CERTIFICAT

Je, soussignée, Anik Gagné, trésorière, certifie que j'ai publié le présent avis (dérogation mineure #25-02) le 21 juillet 2025 sur le site web de la Ville.

De plus, je certifie que j'ai affiché cet avis public à l'hôtel de ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 21 juillet 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21 juillet 2025.

Anik Gagné  
Trésorière